



Chantraine, le 15 Novembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 14 Novembre 2017

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à
DIOT François	X			
GILLE Brigitte	X			
HINGRAY Sandrine	X			
BARBAUX Marc	X			
VALDENAIRE Jean-Pascal	X			
HUSSON Audrey	X			
OHNIMUS Martine	X			
BOXBERGER Jean-Daniel	X			
HARQUET Florian			X	Sandrine HINGRAY
PETOT Stephane	X			
PIERRAT Nathalie	X			
FELLMANN Bernadette	X			
HAMM Agnès			X	François DIOT
RICHARD Sylvie	X			
RODRIGUES Chantal		X		
SCHUMACHER Dominique	X			
SEVRAIN Sophie			X	Jean-Pascal VALDENAIRE
AUBERT Michel			X	Marc BARBAUX
CHAPON Jacques	X			
DORGET Patrick	X			
RICHARD Max	X			
TRINIDAD Claude	X			
COLLE Emilie	X			

Réuni sous la présidence de Monsieur François DIOT, Maire,

Madame Bernadette FELLMANN ayant été désignée secrétaire de séance,

Après lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2017,

Et après l'intervention de Monsieur Max RICHARD demandant s'il serait possible de disposer des documents sur support papier lors des séances du conseil municipal (Monsieur le Maire a accepté la demande de Monsieur RICHARD, les documents importants seront imprimés et remis aux membres du conseil municipal pour les prochaines séances).

Le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :

* A adopté, à l'unanimité, la décision modificative n° 3 au budget communal.

- * **A accordé**, à l'unanimité, l'**indemnité de conseil** au taux de 75 % pour l'année 2017 au receveur municipal.
- * **A donné son accord**, à l'unanimité, pour l'**adhésion de la commune de Saint-Dié des Vosges au S.D.A.N.C.** (Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif).
- * **A adopté**, à l'unanimité, le **nouveau régime indemnitaire** dit **R.I.F.S.E.E.P** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Monsieur le Maire a rappelé le fonctionnement du RIFSEEP aux membres du conseil municipal.

Il a précisé que le dossier avait été étudié par un groupe de travail le mardi 17 octobre 2017 et que ce même groupe avait proposé de fixer le plafond de la part IFCE au montant des primes actuelles et d'établir la part du CIA à 20 % du montant des primes actuelles.

Monsieur le Maire a présenté ensuite les montants plafonds des primes proposés par la commission.

Monsieur RICHARD a rappelé que le conseil ne fait que voter l'enveloppe globale, le montant attribué aux agents étant de la compétence du Maire.

Monsieur CHAPON a souligné le fait que les remarques stipulées lors du dernier conseil ont bien été prises en compte (rééquilibrage des primes entre filières technique, sanitaire et sociale).

Monsieur RICHARD a rappelé que, lors de l'établissement du prochain budget, il faudra prévoir une augmentation de 1.7 % de la masse salariale, correspondant à l'augmentation de la CSG.

- * **A adopté**, à l'unanimité, la mise en place de la **prime élection I.F.C.E.**

- * **A approuvé**, à l'unanimité, la **destination des coupes** pour l'exercice 2018.

Monsieur VALDENNAIRE a énuméré les différentes coupes et précisé leur destination selon la proposition de l'O.N.F.

- * **A autorisé**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à **signer une convention de servitude** pour l'accès à la station de traitement du « *Chaud Côté* » et à **engager tous les frais** liés à celle-ci.

- * **A approuvé**, à l'unanimité, la **participation de 542 €** demandée **aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à Chantraine.**

- * **A adopté**, à l'unanimité, les propositions de **participation communale aux frais scolaires** pour l'année 2018.

- * **A adopté**, à l'unanimité, la proposition de **participation communale aux séjours scolaires.**

Monsieur RICHARD a suggéré que l'aide soit instaurée en fonction du Quotient Familial des familles.

Monsieur le Maire a répondu que cette proposition serait étudiée pour l'année prochaine.

- * **A adopté**, à l'unanimité, la proposition d'**aide complémentaire exceptionnelle de 3€/ enfant pour Noël prochain** à l'école élémentaire.

Informations diverses :

- *Monsieur DIOT a informé le conseil municipal que la première pierre des 24 logements VOSGELIS à la ZAC du Parc de l'Arsenal serait posée le 7 décembre 2017 à 11 heures, l'ensemble du conseil municipal étant invité à cette cérémonie.*
- *Madame GILLE a informé le conseil municipal qu'un conseil d'école s'était déroulé le 18 octobre 2017 à 18 heures à l'école élémentaire. Il y a été décidé de revenir à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018.*
Madame GILLE a proposé de créer un groupe de travail pour étudier des activités possibles pour les mercredis.
Le groupe de travail sera composé de : Messieurs DIOT, TRINIDAD, VALDENNAIRE et de Mesdames GILLE, OHNIMUS, PIERRAT, SCHUMACHER.

Madame GILLE a indiqué que les colis de Noël seraient livrés le 4 décembre 2017.

Madame GILLE a fait part de sa participation à la dernière réunion de la commission « Transport » de la C.A.E. et en a fait un compte rendu.

- *Monsieur CHAPON a souhaité savoir quand les compteurs « LINKY » seraient mis en place sur la commune et en a expliqué les inconvénients.*

Monsieur le Maire a répondu que la commune n'a pas encore eu connaissance de la date d'intervention. Les membres du conseil municipal seront informés dès que celle-ci sera connue.

La séance est levée à 19h50

Fait à Chantraine, le 15 Novembre 2017



Le Maire,

François DIOT